

CHU de Nantes

livret d'accueil des enfants et adolescents hospitalisés



Sommaire

Repères sur l'hôpital mère-enfant

p.7 → Présentation – accès

p.8 → Organisation

Admission et sortie

p.13 → Admission

p.15 → Hospitalisation de votre enfant

p.17 → Frais de séjour

p.19 → Sortie

p.20 → Maison des parents



Cette partie s'adresse à votre enfant

Te voilà à l'hôpital

p.23 → Ton accueil dans le service

p.25 → L'équipe qui te prend en charge

p.26 → Ta chambre

p.28 → Les examens et les soins

p.29 → Qu'est ce que c'est ?

p.30 → L'organisation de la journée

p.35 → Si tu te fais opérer

p.36 → La sortie

Hygiène et sécurité

p.39 → Lutte contre les infections nosocomiales

p.40 → Consignes spécifiques

Règlement et charte de l'enfant hospitalisé

p.43 → Règlement intérieur

p.44 → Charte de l'enfant hospitalisé

Droits et informations

p.47 → Démarche qualité

p.48 → Dossier médical

p.49 → Expression des usagers

p.50 → Le don d'organes : parlons-en !

p.53-55 → Contacts utiles

Bienvenue à l'hôpital des enfants et adolescents du CHU de Nantes

Madame, Monsieur,

Votre enfant vient à l'hôpital parce qu'il a besoin de soins. Peut-être sera-t-il amené à y rester quelques jours. Prenez quelques instants pour lire ce livret avec lui. Il décrit les lieux où il sera hospitalisé, explique les soins qui lui seront prodigués, le rôle de l'équipe soignante... N'hésitez pas à poser toutes les questions qui vous préoccupent aux infirmières du service.

Une part importante de ce livret est dédiée aux animations qui ponctuent le quotidien hospitalier en pédiatrie : clowns, musiciens, éducatrices participent pleinement à l'épanouissement de votre enfant durant cette épreuve.

L'ensemble des médecins et des soignants fera en sorte que ce séjour soit le moins difficile et le plus bref possible pour votre enfant en fonction des soins qui devront lui être dispensés.

Bienvenue parmi nous.

Élise Doucas
directrice
du pôle mère-enfant



Pr Paul Barrière
chef
du pôle mère-enfant





HOPITAL D'ENFANTS

Repères sur l'hôpital mère-enfant

p.7 → *Présentation – accès*

p.8 → *Organisation*

Présentation - accès

Situé à l'hôtel-Dieu dans le centre de Nantes, l'hôpital enfants-adolescents regroupe les services spécialisés dans la prise en charge médicale et chirurgicale des enfants de 0 à 15 ans et trois mois.

Récemment, les services de pédiatrie ont été entièrement rénovés.

Coordonnées

7 quai Moncousu
44093 Nantes Cedex 1
Téléphone : 02 40 08 34 90

Accès

Le stationnement automobile est difficile et payant en centre-ville. Nous vous conseillons de garer votre véhicule dans un parking relais et d'utiliser ensuite les transports en commun jusqu'à l'hôtel-Dieu. Votre titre de transport, valable pendant une heure sur tout le réseau bus - tramways, vous donne accès au parking relais gratuitement toute la journée.

par les transports en commun (pour en savoir plus : www.tan.fr)

tramway – ligne 2 ou 3 arrêt Aimé-Delrue

bus - lignes desservant hôtel-Dieu ou Commerce

en voiture

accès Est – porte d'Anjou n°43, direction Nantes centre-ville ou

accès Ouest – porte Estuaire n° 30.

Stationnement

Afin d'améliorer l'accessibilité aux services de pédiatrie, vous pouvez bénéficier d'un tarif réduit au «*parking CHU*», quai de Tourville, selon certaines conditions.

Si vous venez en hôpital de jour ou pour une consultation, des tarifs spécifiques vous sont proposés (à consulter sur le site internet www.chu-nantes.fr > plan d'accès).

Si vous venez pour une hospitalisation, le CHU de Nantes met à votre disposition des cartes permettant le stationnement gratuit sur le «*parking île de Nantes*» (parking, ouvert du lundi au vendredi de 5 h 15 à 20 h 30 – situé rue des marchandises à Nantes).

Adressez-vous à la cellule mobilité situé au 1^{er} étage aile Ouest bas de l'hôtel-Dieu. Ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 16 h et joignable par téléphone au 02 40 08 45 01.

Organisation

L'hospitalisation de votre enfant peut être de deux types : ambulatoire ou conventionnelle (traditionnelle).

Pour une hospitalisation en ambulatoire, les patients sont accueillis en hôpital de jour durant une matinée, un après-midi voire une journée complète, afin de réaliser des soins ou examens qui nécessitent la proximité d'un plateau technique – le plus souvent dans le cadre de maladies chroniques.

Pour une hospitalisation conventionnelle, l'admission et la durée sont décidées par le médecin.

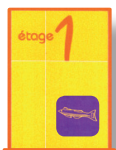
Présentation des services



→ Consultations médico-chirurgicales de pédiatrie

Situées au rez-de-chaussée de l'hôpital mère-enfant, ces consultations regroupent plusieurs spécialités médicales, chirurgicales, néonatales et pédo-psychiatriques. Vous pouvez prendre rendez-vous auprès des secrétariats dédiés. Une équipe d'infirmières puéricultrices vous accueille, vous informe et prodigue les soins prescrits.

Ne pas oublier la carte vitale, de mutuelle, la convocation, le carnet de santé et tous les documents utiles à la consultation (radios, examens...).



→ L'hôpital de jour médico-chirurgical

L'hôpital de jour médico-chirurgical accueille des enfants venant pour des examens (sanguins, urinaires, prises de constantes...) ou pour une ou plusieurs consultations multidisciplinaires.

L'unité de chirurgie ambulatoire accueille les enfants relevant de plusieurs disciplines chirurgicales permettant la réalisation d'une intervention sur la journée.

La radiopédiatrie dispose de deux salles d'échographie et de trois salles de radiologie. Le service assure aussi les radios au lit des patients.

Le centre du langage est une unité de consultation pluridisciplinaire à vocation régionale. C'est un lieu d'information, de diagnostic et de prise en charge des troubles spécifiques du langage.



→ **Chirurgie infantile**

Le service de chirurgie infantile prend en charge les enfants présentant une pathologie potentiellement chirurgicale, de la naissance à l'adolescence.

Ces pathologies concernent les spécialités de chirurgie orthopédique et traumatologique, de chirurgie plastique et reconstructrice, de chirurgie digestive, thoracique, urinaire et génitale, de chirurgie maxillo-faciale, de l'odontologie, une partie de l'ORL, ainsi que les urgences chirurgicales de toutes ces spécialités. La chirurgie infantile assure les soins aux enfants brûlés.



→ **Clinique médicale pédiatrique**

La clinique médicale pédiatrique accueille les enfants et des adolescents pour des pathologies relevant de la pédiatrie générale et de l'urgence pédiatrique.

→ **Néonatalogie**

Le service de néonatalogie accueille à la fois des nouveau-nés à l'issue de leur hospitalisation aux soins intensifs, ainsi que des nouveau-nés stables de poids de naissance supérieur à 1,5 kg. Les professionnels du service ont pour mission d'assurer des soins aux nouveau-nés dans le cadre d'une pathologie bénigne ou d'une prématurité stable.

L'unité kangourou est une unité d'hospitalisation et de soins mère et enfant située à la jonction de la maternité et du service de néonatalogie. L'unité accueille les nouveau-nés (à terme ou d'âge gestationnel supérieur à 34 semaines d'aménorrhée) avec leur mère nécessitant des soins dans le cadre d'une pathologie bénigne ou d'une prévention, dans des situations où ils sont habituellement séparés de leur mère (mère en maternité et enfant hospitalisé en néonatalogie). Les soins sont identiques à ceux prodigués en néonatalogie.



→ *Clinique médicale pédiatrique de spécialités*

L'unité de pédiatrie spécialisée répond aux besoins de prise en charge de pathologies complexes et graves d'organes pour lesquelles elle est centre de compétence. Ces pathologies concernent essentiellement les spécialités de chirurgie cardiaque, de gastro-entérologie, de néphrologie et de maladies métaboliques ou génétiques.

L'unité de surveillance continue assure des soins de haute technicité (médicaux ou chirurgicaux) nécessitant une surveillance attentive et rapprochée chez des enfants susceptibles de présenter une défaillance vitale aiguë.

→ *Unité de réanimation pédiatrique spécialisée*

Cette unité propose une hospitalisation aux enfants de leur naissance à l'adolescence, avec la possibilité de recourir à toutes les techniques modernes de réanimation. Elle est en lien direct avec la maternité, les services de pédiatrie et les blocs chirurgicaux pédiatrique et obstétrical. Un service de Smur pédiatrique, situé à proximité, permet les transports hélicoptérés ou par ambulance.

→ *Unité de réanimation néonatale*

L'unité de réanimation néonatale prend en charge tous les nouveaux-nés dont l'état respiratoire nécessite une ventilation artificielle (respirateur) par une sonde d'intubation, ainsi que ceux qui sont trop instables pour être admis en unité de soins intensifs. En particulier, les prématurés de poids de naissance inférieur à 1 000 grammes ou nés avant 30 semaines d'aménorrhée sont systématiquement admis en réanimation néonatale.

→ *Unité de soins intensifs de néonatalogie*

Le service de soins intensifs de néonatalogie accueille à la fois des nouveau-nés à l'issue de leur hospitalisation en réanimation, ainsi que des nouveau-nés admis directement après la naissance pour une pathologie aiguë.



→ **Hématologie et oncologie pédiatrique**

Le service d'oncologie pédiatrique accueille des enfants et des adolescents porteurs d'une maladie du sang cancéreuse, de tumeurs solides, d'une maladie immunologique ou de pathologies hématologiques bénignes. Il dépend du pôle mère-enfant par la population qu'il accueille et du pôle cancérologie par sa spécificité médicale.



→ **Unité d'hospitalisation de courte durée pédiatrique (UHCD)**

L'unité d'hospitalisation de courte durée pédiatrique accueille les enfants examinés aux urgences, pour un temps d'observation ou d'examens complémentaires, avant le retour à domicile ou le transfert vers un service spécialisé. La présence d'un des deux parents est indispensable pendant la durée de l'hospitalisation.

→ **L'hospitalisation à domicile (HAD)**

Si votre enfant nécessite des soins particuliers en dehors du milieu hospitalier, il existe au CHU de Nantes une structure appelée HAD (hospitalisation à domicile) qui intervient dans un rayon de 30 kms autour de l'agglomération Nantaise.

Après validation du médecin référent de l'unité d'hospitalisation où il se trouve, votre enfant pourra bénéficier, lors de son retour à domicile, de soins en lien avec son état de santé tout en restant dans son environnement familial et social.

→ **L'unité d'accueil des enfants en danger**

Cette unité prend en charge des enfants en danger quel que soit le type de maltraitance et quel que soit leur âge (0-15 ans).

Cette prise en charge spécifique est assurée par une équipe spécialisée, réunissant pédiatres, pédopsychiatres et psychologues, chirurgiens pédiatres, gynécologues, assistantes sociales, puéricultrices, auxiliaires de puériculture, éducateurs, en collaboration avec le service des urgences pédiatriques qui permet d'assurer un accueil possible 24h/24, et en collaboration avec les services d'hospitalisations de l'hôpital mère-enfant.



Admission et sortie

p.13 → Admission

p.15 → Hospitalisation de votre enfant

p.17 → Frais de séjour

p.19 → Sortie

p.20 → Maison des parents

Admission

L'admission d'un enfant à l'hôpital est prononcée sur décision médicale. L'accord du représentant légal (ayant autorité parentale) de l'enfant est obligatoirement requis.

L'admission programmée

L'hospitalisation de votre enfant peut-être décidée à la suite d'une consultation au CHU ou à la demande de votre médecin traitant après avis d'un praticien hospitalier.

Au préalable, vous devez vous présenter au bureau des admissions de la pédiatrie pour y constituer votre dossier administratif. Munissez-vous des documents suivants :

→ **courrier médical d'hospitalisation** si vous êtes envoyé par votre médecin traitant ;

→ **une pièce d'identité.**

Admission et soins au titre de l'activité médicale libérale

À votre demande, votre enfant peut-être pris en charge au titre de l'activité libérale de certains praticiens. Ce choix doit être formulé par écrit dès l'admission, après avoir pris connaissance des conditions. Le **montant des honoraires médicaux**, fixé par entente directe **entre le médecin et vous, est réglé au CHU.**

Le carnet de santé

Le carnet de santé est complété par les médecins de l'hôpital qui y mentionnent notamment les actes, traitements et examens effectués. Ce carnet est nécessaire car il sert de liaison entre l'hôpital et votre médecin traitant.



L'admission en urgence

Après les premiers soins prodigués par le service des urgences pédiatriques, si le retour à domicile n'est pas jugé possible immédiatement, votre enfant sera hospitalisé dans l'un des services de pédiatrie.

→ **Identification**

Un numéro d'identification, appelé IPP, propre au CHU, est attribué à chaque patient. Ce numéro, unique, sera conservé tout au long de la prise en charge de votre enfant et lors de ses venues ultérieures. Il fait partie de la sécurité du suivi médical, tout comme le bracelet d'identification que l'enfant devra porter durant tout son séjour.

→ **Documents administratifs à apporter, valables pour tout type d'admission (programmée et en urgence) :**

- la **carte Vitale** ou la carte d'assuré social de la personne qui assure l'enfant ;
- la **carte de mutualiste** de la personne qui assure l'enfant ;
- la notification de **prise en charge à 100 %** si l'enfant en est bénéficiaire ;
- la notification d'**attribution de l'allocation d'éducation spéciale** si vous la percevez (exonération du forfait journalier).

→ **Le cas échéant :**

- la décision ou la carte d'admission à l'aide médicale ;
- votre livret ou carnet de circulation ;
- votre passeport ;
- le formulaire E111 ou E112 si vous êtes ressortissant d'un pays de l'Union européenne.

En cas d'**accident de travail (pour les enfants scolarisés en enseignement professionnel et en apprentissage)** : le volet 2 de la feuille d'accident du travail délivré par l'établissement scolaire.

Hospitalisation de votre enfant

Une hospitalisation constitue dans la vie d'un enfant et de ses parents un moment important, parfois difficile, surtout si elle n'a pas pu être anticipée et préparée.

Vous savez aussi qu'elle a été décidée dans l'intérêt de votre enfant, pour l'amélioration de son état de santé. En ce sens, elle représente aussi une expérience positive et vous pouvez aider votre enfant à la vivre le mieux possible.



Si l'hospitalisation est programmée, pour qu'elle se déroule dans les meilleures conditions, **n'hésitez pas à poser des questions aux praticiens et aux différents professionnels que vous rencontrez.**

Vous pouvez informer votre enfant en fonction de son âge et de son degré d'inquiétude. Les tout-petits jusqu'à 3-4 ans maîtrisent mal la notion du temps. Il n'est donc pas nécessaire de les prévenir trop tôt, il suffit de les informer quelques jours avant. Pour les plus grands, les informations peuvent être données dès que l'hospitalisation est programmée.



→ À emporter

La veille du départ, préparez avec votre enfant **les choses à emporter** à l'hôpital. Même pendant une courte absence, l'enfant trouvera un réconfort dans la présence de son « doudou » ou de ses jouets préférés (peluche, tétine...) :

- un nécessaire de toilette : brosse à dent, tube de dentifrice, savon, brosse à cheveux, serviette, gant de toilette ;
- une paire de chaussons ;
- un pyjama et des sous-vêtements ;
- des vêtements confortables dans lesquels il se sent bien (les enfants peuvent parfois s'habiller pour aller à la salle de jeux ou à l'école, c'est utile pour garder un rythme de vie habituel) ;
- des photos des personnes qu'il aime ou de son animal préféré, qui pourront créer aussi des occasions de dialoguer avec les soignants sur des sujets autres que la maladie ;
- de quoi se distraire : lire, dessiner, jouer, écouter de la musique... ;
- pas d'objets de valeur (argent, bijoux...). Les plus grands peuvent apporter leur téléphone portable, console, ordinateur portable (sachez toutefois que ces objets restent sous votre responsabilité).

Frais de séjour

Le tarif des frais de séjour est affiché dans les chambres, dans le salon « parents » ou au bureau des admissions.

Les frais d'hospitalisation se composent :

→ du tarif journalier de prestation

Le tarif journalier de prestation (en partie pris en charge par la sécurité sociale) correspond à la discipline du service dans lequel votre enfant est hospitalisé.

→ du tarif journalier

Fixé par arrêté ministériel, le tarif journalier est une participation forfaitaire, à la charge des patients, qui correspond aux frais d'hébergement.



Téléphone – télévision – internet – VOD

Les prestations télévision, téléphone, accès internet et VOD sont assurées par une société extérieure, Télécom Service que vous devez contacter.

→ **Pour y accéder, il suffit de composer le 36 ou 02 40 08 49 95** (à composer depuis le téléphone de votre chambre) ou de s'adresser au point d'accueil de l'hôtel-Dieu (rez-de-chaussée bas, à côté de l'accueil).

Téléphone

Tarifs :

- frais de mise à disposition de la ligne directe : 2 €
- appels vers les fixes en France : 0,14 € l'unité
(une unité toutes les neuf minutes)
- appels vers les mobiles : 0,14 € l'unité
(une unité toutes les 50 secondes)

L'usage des téléphones portables est autorisé, sous réserve de discrétion et à l'exception des chambres de réanimation.

Télévision

L'offre comprend, outre les chaînes classiques, Canal +, dix chaînes satellite (sport, cinéma, jeunesse...) et quatre chaînes radio.

Tarifs :

- 1 jour : 4,20 € / 24h
 - 7 jours (6 jours payants + 7^e jour gratuit) : 25,20 €
 - 30 jours : 87,10 €
- Si la durée de forfait choisie n'est pas intégralement utilisée, les journées non utilisées sont remboursées.
Possibilité de louer un casque sans fil (chèque de caution de 30 €).

Internet

Un accès internet est possible depuis la chambre de votre enfant, moyennant un coût journalier, soit depuis votre ordinateur portable personnel, soit depuis un portable que vous pouvez louer.

→ renseignements auprès de Télécom Service.

Vidéo à la demande (VOD)

Des films, documentaires et dessins animés sont à disposition au tarif de 2 € pour 24h. Si un contrat TV est en place, le tarif passe à 1 € pour les 24 h suivantes

→ renseignements auprès de Télécom Service.

Sortie

La date de sortie de votre enfant est fixée par le médecin du service. Elle a lieu de préférence le matin.



Il ne peut pas sortir seul et sera impérativement remis à la personne investie de l'autorité parentale ou du droit de garde. La puéricultrice vous remettra le carnet de santé, les ordonnances...

Vous devrez passer par le **bureau des admissions** pour **régler les formalités de sortie**.

Si vous retournez au domicile, votre médecin traitant recevra le compte-rendu d'hospitalisation et si besoin les indications nécessaires à la poursuite du traitement. Il pourra, s'il le désire, prendre contact avec le médecin hospitalier.

→ Enquête de satisfaction

Merci de ne pas oublier de nous remettre le questionnaire de sortie qui accompagne ce livret d'accueil. Vous contribuerez, par vos réponses et suggestions, à améliorer la qualité de la prise en charge.

Plus d'infos sur le questionnaire de satisfaction sur la dernière hospitalisation de votre enfant et la démarche qualité page 49.

Maison des parents

À deux pas de l'hôpital mère-enfant, un lieu de vie « comme à la maison » pour rapprocher les parents de leur enfant hospitalisé et leur offrir la possibilité d'échanger, de se détendre et se ressourcer.



- 20 chambres pour accueillir les familles d'enfant(s) hospitalisé(s) ;
- une participation financière fixée à **10 € par chambre** et par nuit et une **caution de 80 €** demandée à l'entrée ;
- à disposition : cuisine équipée, buanderie, salle à manger, salle de jeux...

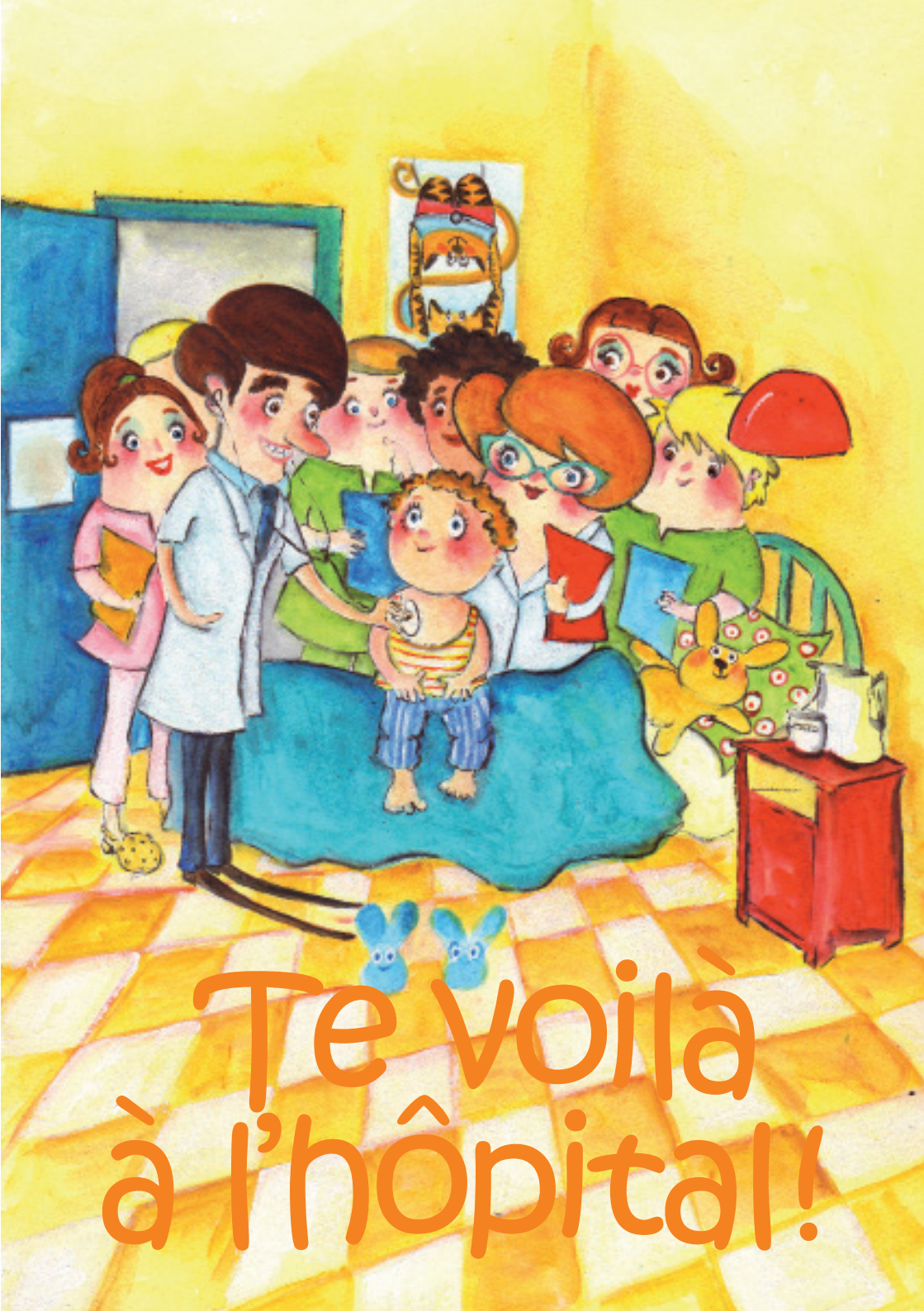
Vous devez impérativement vous adresser au cadre de santé du service d'hospitalisation de votre enfant **le matin** pour demander une chambre à la maison des parents pour le soir-même. Aucune réservation n'est possible. Il saura vous renseigner sur les conditions d'hébergement.

→ **Contact**

Maison Ronald McDonald de Nantes
Association Sourires Atlantiques
62 quai Magellan – 44000 Nantes
Tél. 02 40 20 73 20 – Fax : 02 40 35 06 14
email : sourires.atlantiques1@orange.fr

→ **Accès**

Tramway lignes 2 et 3 (station Aimé-Delrue)
à deux stations du centre ville et cinq stations de la gare SNCF Nord



Te voilà
à l'hôpital!



Bonjour

Tu viens à l'hôpital parce que tu as besoin de soins. Peut-être devras-tu rester plusieurs jours. Prends quelques instants pour lire ce livret qui a été réalisé pour toi. Il décrit les lieux où tu iras, t'explique les soins qui te seront donnés et le rôle des différentes personnes que tu vas rencontrer. N'hésite pas à poser aux infirmiers toutes les questions qui te préoccupent.

Tout le monde fera en sorte que ton séjour soit le moins difficile et le plus court possible, compte-tenu des soins qui te sont nécessaires. Peut-être même te feras-tu de nouveaux camarades et découvriras-tu de nouvelles activités ?

Ton accueil dans le service

À ton arrivée, une puéricultrice t'accueille. Elle te conduit avec tes parents dans **ta chambre**. Tes parents pourront rester avec toi. Tu peux installer tes affaires dans la penderie et dans le cabinet de toilette.

Les personnes que tu rencontreras sont là pour te soigner et t'accompagner durant ton séjour à l'hôpital.

La salle de jeux te permettra de rencontrer d'autres enfants, pour jouer, lire, écouter la musicienne...



le coin des parents

→ L'organisation et le fonctionnement du service sont sous la responsabilité du médecin chef de service et du cadre infirmier.

→ Ils sont à votre disposition pour tout renseignement relatif à l'hospitalisation de votre enfant. Ils sont garants de la qualité des soins dispensés et à l'écoute de toutes vos observations.

L'équipe Soignante



LE MÉDECIN



LE MÉDECIN
CHEF DE SERVICE



LA SURVEILLANTE



L'INFIRMIÈRE



L'AUXILIAIRE
DE PUÉRICULTURE



LE KINÉSITHÉRAPEUTE



L'ÉDUCATRICE DE
JEUNES ENFANTS



LE PSYCHOLOGUE



L'AGENT DE SERVICES
HOSPITALIERS



L'ÉTUDIANT



LES ENSEIGNANTS



LA NUTRITIONNISTE

L'équipe qui te prend en charge

Au cours de ton séjour à l'hôpital, tu rencontreras de nombreux professionnels : chacun a une fonction bien précise. Sur leur blouse, tu pourras lire une étiquette indiquant leur nom et leur métier.

Le médecin chef de service est un spécialiste, responsable du fonctionnement médical du service et de son organisation.

Le médecin est la personne qui examine ton corps, qui te soigne, te donne des conseils pour rester en bonne santé et, si nécessaire, te prescrit des médicaments, des examens complémentaires ou un traitement.

Les infirmiers et infirmières puéricultrices font les soins demandés par le médecin (les pansements, les prises de sang...), te donnent les médicaments, surveillent ta température, prennent ta tension...

L'auxiliaire de puériculture s'occupe des soins de la vie quotidienne à l'hôpital : elle t'apporte les repas, fait ton lit... Si nécessaire, elle t'aide à faire ce que tu ne peux pas faire tout seul : manger, te déplacer, te laver, t'habiller, aller aux toilettes...

L'agent de service hospitalier assure le nettoyage des locaux.

L'éducatrice de jeunes enfants propose des jeux et des activités.

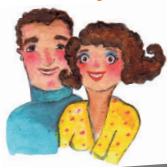
Le kinésithérapeute te fait des massages ou te fait faire de la gymnastique médicale. Il aide aussi les enfants ou les adultes qui ont des maladies respiratoires à mieux respirer.

Les pédopsychiatres et les psychologues sont là pour t'écouter et t'aider si tu as des soucis.

Le diététicien peut t'aider à te nourrir selon tes besoins. Si ton médecin t'a prescrit un régime spécial, le diététicien te donne des conseils et propose des idées de repas.

Le brancardier te transporte vers les différents lieux d'examen.

Les internes ou étudiants en médecine et de toutes les disciplines paramédicales peuvent intervenir auprès de toi.



le coin des parents

→ Les cadres de santé sont responsables de l'organisation des soins. N'hésitez pas à les contacter si vous rencontrez le moindre problème ou si vous avez des questions concernant la prise en charge de votre enfant.

→ Les assistantes sociales assurent la liaison entre l'hôpital et les différentes structures extérieures. Une assistante sociale est disponible par service. Vous pouvez demander à les rencontrer en vous adressant à l'équipe soignante.





Les enseignants

→ Durant son hospitalisation, au-delà de 15 jours d'absence de l'établissement scolaire et à la demande du médecin qui le suit, votre enfant peut bénéficier de la présence d'enseignants de l'Éducation nationale en poste à l'hôpital mère-enfant.



→ Ils assurent le lien avec l'établissement scolaire, s'inscrivent dans le programme de la classe, travaillent avec l'enfant en individuel, proposent à l'enfant et à sa famille des solutions adaptées à sa scolarité, participent à des réunions d'équipe et donnent leur avis sur les outils éducatifs. De la grande section à la terminale, la continuité des apprentissages est ainsi assurée pendant la maladie.

Ta chambre

Les chambres comptent au maximum **deux lits** et sont équipées d'un cabinet de toilette.

Salle de bains

S'il n'y a pas de douche dans le cabinet de toilette de ta chambre, il y a des salles de bains dans chaque couloir d'hospitalisation.



Les visites

→ Le nombre de visiteurs peut être limité pour raisons médicales. En ce cas, cette mesure ne concerne bien sûr pas les parents, ou représentants légaux, qui peuvent rester auprès de leur enfant, jour et nuit si besoin, quels que soient son âge ou son état.

L'hébergement

→ Un hébergement est à la disposition des parents dont les enfants sont hospitalisés, à proximité de l'hôpital mère-enfant (cf. p.20 – Maison des parents). Il peut être proposé également à l'un des parents de rester dormir auprès de son enfant. Un lit pliant est alors mis à disposition dans la chambre de l'enfant.

Les examens et les soins

Après avis du médecin, la puéricultrice te fera des soins et des examens qu'elle t'expliquera. Elle pourra prendre ta température, vérifier ton poids et ta taille ou prendre ta tension. Les examens qui te seront prescrits permettront de mieux te soigner.

Quelques examens :

- examens d'urines ;
- prises de sang ;
- IRM et scanner ;
- radiographie ;



La douleur chez votre enfant

- La prise en charge de la douleur est l'une de nos priorités.
- Vous jouez un rôle important quand vient le temps d'aider votre enfant à comprendre la douleur et à s'y adapter.
- La douleur non traitée peut entraîner la peur, la perte d'appétit, l'anxiété, la manque du sommeil, la dépression et d'autres émotions troublantes.
- La gestion efficace de la douleur contribue à améliorer la motricité, la marche, le jeu et la respiration et elle peut accélérer le rétablissement.

Qu'est ce que c'est ?

Examen

Pendant une consultation médicale, le médecin examine les différentes parties de ton corps, avec des instruments ou en te touchant avec ses mains.

Radiographie

C'est l'examen le plus courant chez les enfants. Ne t'inquiète pas, ça ne fait pas mal. C'est une photo de l'intérieur de ton corps.

Anesthésie générale

L'anesthésie générale est la technique qui permet à l'anesthésiste de « t'endormir » si tu dois être opéré ou avant certains examens. Grâce à ce sommeil spécial, tu ne sentiras rien, tu n'entendras rien et tu ne verras rien pendant l'opération.

Prémédication

Une prémédication est un médicament que l'on donne aux personnes qui vont être opérées pour les détendre juste avant l'anesthésie. Il peut s'agir d'un comprimé, d'un sirop à avaler, ou bien d'un liquide qu'on met comme un suppositoire.

Prise de sang

La prise de sang est une piqûre qui permet de prendre un petit peu de ton sang pour l'examiner ensuite avec des appareils spéciaux. Cela permet aux médecins de mieux comprendre ce qui se passe dans ton corps, ou comment soigner ta maladie.

Échographie

L'échographie est un examen qui permet de voir en direct sur un écran l'image des organes qui sont à l'intérieur du corps. L'échographe utilise une petite manette qu'il fait glisser sur ta peau en appuyant un peu.

Scanner

Le scanner est un appareil qui permet de prendre des séries de photos d'une partie de l'intérieur du corps.

Ces photos sont ensuite rassemblées sur un ordinateur pour voir le corps de plusieurs façons : en coupe, en volume...

IRM (imagerie par résonance magnétique)

L'appareil est impressionnant et fait du bruit. Mais cet examen ne fait pas mal. L'IRM prend des sortes de « photos » de l'intérieur du corps qui permettront au médecin de t'examiner plus précisément.

L'organisation de la journée

→ Le petit déjeuner

Le petit déjeuner est préparé en essayant de tenir compte de tes habitudes et te sera apporté dans ta chambre. Avant certains examens ou si tu te fais opérer, il faudra **être à jeun**, c'est-à-dire ne pas boire, ni manger et ni fumer pour les plus grands.

Le petit déjeuner se compose d'une boisson, d'un produit céréalier (céréales, pain avec beurre ou confiture), d'un produit laitier (lait chaud ou froid, yaourt, fromage blanc), d'un produit à base de fruits (jus de fruits, compote).

Santé et nutrition

→ Le CHU de Nantes accorde une attention particulière à la nutrition des enfants hospitalisés. Les menus des enfants sont élaborés par les diététiciennes en collaboration avec le service restauration. Ils répondent aux recommandations nationales concernant les besoins nutritionnels et l'équilibre alimentaire tout en respectant au maximum les goûts de l'enfant et sa culture. Les portions et les textures sont adaptées à son âge.

→ Si nécessaire, pendant l'hospitalisation, une prise en charge diététique individuelle adaptée à chaque enfant et à ses besoins de croissance sera prescrite.

→ Une alimentation variée et équilibrée avec des quantités adaptées aux besoins de l'enfant permet de contribuer à sa santé tout au long de sa vie. Plus d'infos www.mangerbouger.fr



le coin des parents

→ La visite des médecins

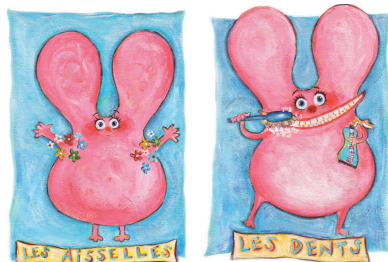
Dans la matinée, le médecin et les étudiants en médecine passeront te voir dans ta chambre pour **t'examiner** (voir lexique p.37) et voir si le traitement est efficace. C'est impressionnant d'avoir tout ce monde autour de toi mais tu peux leur poser toutes les questions que tu veux. Tu verras aussi la puéricultrice qui viendra te soigner.

→ Les soins

Tout au long de la journée, tu verras régulièrement l'infirmier ou infirmière puéricultrice et l'auxiliaire de puériculture qui surveilleront ton état de santé et effectueront les soins nécessaires.

→ La toilette

Tu peux aller prendre une douche ou un bain avec ta maman, ton papa ou avec l'auxiliaire de puériculture. Si tu ne peux pas te laver, ta toilette sera faite dans ton lit.



La télévision. Tu peux regarder la télévision mais veille à ne pas déranger ton voisin.

→ Le déjeuner

Vers midi, c'est l'heure du déjeuner. L'auxiliaire de puériculture te sert ton repas puis tu te reposes ou tu joues tranquillement.

Accompagné de pain, le déjeuner (comme le dîner) se compose d'un hors d'œuvre à base de légumes ou potage, d'un plat principal avec viande, poisson ou œuf, des produits céréaliers (pâtes, semoule, riz...) ou pommes de terre ou légumes secs ou légumes verts, un fromage ou produit laitier et un dessert (un fruit ou une compote). Si tu es hospitalisé plusieurs jours, tu pourras choisir ton repas avec l'auxiliaire de puériculture.

Le repas des parents

→ Les parents peuvent prendre leurs repas auprès de leur enfant. Des tickets repas sont en vente au bureau des admissions (rez-de-chaussée).

Tarif : 9,80 € (repas) – 4,90 € (petit-déjeuner).

Cafétéria

→ Le distributeur de boissons chaudes ou fraîches ainsi que de friandises et de sandwiches est à votre disposition au rez-de-chaussée de la pédiatrie.

→ La cafétéria-presse-restauration rapide se situe :

- dans le hall de la maternité : du lundi au vendredi de 8 h à 18 h • samedi de 9 h à 18 h • dimanche et jours fériés de 10 h à 18 h
- au rez-de-chaussée haut de l'hôtel-Dieu : du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h • samedi de 9 h à 18 h • dimanche et jours fériés de 10 h à 18 h.



le coin des parents



→ Les activités

Elles se déroulent avec l'éducatrice dans la salle de jeux ou dans ta chambre.

- Tu peux faire des **jeux**, des **dessins**, du **bricolage** et même parfois de la **cuisine**.

- *Mademoiselle Zut, Ondine Sacoche, Moustique...* ce sont les clowns de l'association **Le rire médecin** qui viennent chaque semaine jouer avec les enfants dans les couloirs, la salle de jeux ou dans ta chambre.



- Des **musiciens** viennent également jouer de la musique et chanter avec toi (et tes parents!).

- Tu pourras également rencontrer **la conteuse** qui viendra te lire des histoires.

→ Le goûter

Tu pourras le prendre dans la salle de jeux ou dans ta chambre.

Le goûter se compose d'un produit laitier, d'un fruit ou d'une compote et éventuellement d'un produit céréalier.

→ À la fin de la journée

Vers 17 h, le médecin viendra te revoir. Il te dira si tu peux sortir ou s'il faut attendre encore un peu.

Zig Hospi, une radio en pédiatrie

Chaque mois, des enfants hospitalisés au CHU de Nantes deviennent reporters pour la radio Alternantes (98.1 FM).

Daniel Raphalen et Stéphanie Thomas nous font entrer sur la pointe des pieds dans le monde des enfants, à la fois intervieweurs et interviewés, comédiens en herbe et bruiteurs à l'occasion. Un atelier radiophonique réalisé depuis l'hôpital: interviews, enregistrements de contes, micro-trottoirs au programme d'une émission mensuelle diffusée à trois reprises sur les ondes.



Si tu te fais opérer

Aujourd'hui tu vas te faire opérer. Pour cela, tu dois être à **jeûn, douché et non malade (pas de fièvre, ni de rhume)**.

La puéricultrice vient te voir, elle te donne un **médicament** (appelé aussi prémédication – cf. lexique p.31) destiné à te détendre avant l'opération. Ensuite, il est important que tu restes dans ton lit.

Lorsque le chirurgien est prêt à t'opérer, l'auxiliaire de puériculture ou le brancardier t'emmène au bloc opératoire. Tes parents pourront t'accompagner jusqu'à l'entrée du bloc.

→ Le bloc opératoire

Quand tu arriveras au bloc opératoire, tu verras des personnes habillées en vert :

- **l'anesthésiste**

Il t'endort pour que tu ne sentes rien pendant l'opération.

- **le chirurgien**

C'est le médecin qui va t'opérer. Il sera aidé par une équipe d'internes et d'infirmiers de bloc opératoire.

→ La salle de réveil

Après l'opération, tu te réveilleras dans une salle appelée « salle de réveil » et l'infirmier anesthésiste sera près de toi.

Lorsque tu commenceras à te réveiller, on te ramènera dans ta chambre où tu retrouveras tes parents. Tu te rendormiras sûrement.



Avant l'opération, des documents devront être signés :

- une autorisation d'opérer, signée par les deux parents ;
- un consentement éclairé correspondant à l'intervention ou à l'acte invasif prescrit (lors de la consultation d'anesthésie).

le coin des parents

La sortie

Tu retournes à la maison avec tes parents ou tu iras peut-être dans un centre pour te reposer encore un peu.

→ Après l'hospitalisation

Pour que tu te rétablisses bien, il est important de suivre les conseils donnés par le médecin ou la puéricultrice :

- bien prendre les médicaments ;
- respecter les consignes pour ton alimentation ;
- suivre leurs conseils concernant les activités sportives...

À la suite de ton hospitalisation, le médecin ou le chirurgien te donnera, si besoin, un rendez-vous de consultation.



le coin des parents

Différents documents vous seront remis :

- des conseils ou éléments de surveillance pour une continuité des soins à domicile si besoin ;
- un rendez-vous de consultation éventuel ;
- les ordonnances, les certificats d'arrêt scolaire et de dispense de sport si nécessaire ;
- le carnet de santé complété.

Bon retour !





Hygiène et sécurité

p.41 → Lutte contre les infections nosocomiales

p.42 → Consignes spécifiques

Lutte contre les infections nosocomiales

Les indicateurs du risque infectieux

Le ministère de l'action sociale et des familles a développé une réglementation nationale qui permet de mesurer la qualité en hygiène de chaque établissement médico social.

La lutte contre les infections nosocomiales passe par le respect des règles d'hygiène, en particulier l'hygiène des mains ...

Consignes spécifiques

Incendie

→ Si vous décelez des fumées, des odeurs suspectes :

- prévenez immédiatement le personnel ;
- restez dans votre chambre ;
- fermez soigneusement la porte pour éviter d'être incommodé par la fumée ou les émanations toxiques.

→ En cas d'alerte :

- attendez pour quitter votre chambre d'y être invité par le personnel qui vous guidera vers les issues de secours et si nécessaire vous transportera ;
- n'utilisez pas les ascenseurs qui pourraient se bloquer et devenir dangereux en présence de fumée.
- attendez pour revenir dans votre chambre d'y être convié par le personnel.



Règlement intérieur et charte de l'enfant hospitalisé

p.45 → Règlement intérieur

p.46 → Charte de l'enfant hospitalisé

Règlement intérieur

Les dix points suivants, extraits du règlement intérieur du CHU de Nantes, rappellent les prescriptions qui s'imposent à tous (usagers, visiteurs, personnels).

- 1.** Les visites aux personnes hospitalisées ont lieu en principe l'après-midi, aux horaires définis par les services. Ces visites sont déconseillées aux enfants de moins de 12 ans. Les visiteurs ne doivent pas troubler le repos des patients, ni gêner le fonctionnement du service et la réalisation des soins.
- 2.** Les usagers doivent respecter les règles générales de sécurité (incendie, locaux à accès réservé, ascenseurs...).
- 3.** Le code de la route s'applique dans l'enceinte de l'hôpital (règles de stationnement, signalisation routière, respect des places réservées aux personnes handicapées...).
- 4.** Pour circuler dans l'établissement, les patients hospitalisés doivent prévenir les personnels du service et revêtir une tenue adaptée.
- 5.** Les patients, accompagnants ou visiteurs sont autorisés à utiliser leur téléphone portable sous réserve de confidentialité et de discrétion, exclusivement dans les halls (d'attente ou d'entrée).
- 6.** En aucun cas les récepteurs de télévision, de radio ou tout autre appareil sonore ne doivent gêner le repos des patients. Chacun doit contribuer à faire respecter le silence.
- 7.** Il est interdit d'introduire à l'hôpital de l'alcool, des objets ou produits dangereux ou prohibés par la loi.
- 8.** Il est interdit de fumer dans les locaux hospitaliers.
- 9.** Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte du CHU, à l'exception des chiens-guides sous certaines conditions.
- 10.** En cas de menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages, le CHU assure la protection des agents qui en sont victimes dans le cadre de leurs fonctions. Les victimes de dommages de toute nature peuvent porter plainte en leur nom personnel.

→ Le règlement intérieur est disponible dans son intégralité sur le site internet du CHU.

Charte de l'enfant hospitalisé

- 1.** L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.
- 2.** Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quels que soient son âge ou son état.
- 3.** On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles, sans que cela entraîne un supplément financier ou une perte de salaire. On informera les parents sur les règles de vie et les modes de faire propres au service afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.
- 4.** Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins adaptée à leur âge et à leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant.
- 5.** On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable. On essaiera de réduire au maximum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.
- 6.** Les enfants ne doivent pas être admis dans des services adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.
- 7.** L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.
- 8.** L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.
- 9.** L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins donnés à chaque enfant.
- 10.** L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.



Droits et information

p.49 → Démarche qualité

p.50 → Dossier médical

p.51 → Réclamation – conciliation

p.52 → Le don d'organes

Démarche qualité

Le CHU de Nantes est engagé depuis plus de dix ans dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins ainsi que d'évaluation des pratiques professionnelles.

La certification délivrée au CHU par la Haute Autorité de Santé (HAS) en 2010 est venue récompenser les progrès accomplis.

Parallèlement, le CHU de Nantes a intégré dans ses priorités la mise en place de systèmes qualité visant à la labellisation de secteurs ciblés cliniques, médico-techniques et logistiques.

→ Votre avis nous intéresse

Un questionnaire de sortie accompagne ce livret. Merci de bien vouloir le renseigner. Par vos réponses et suggestions, vous contribuerez à l'amélioration de la prise en charge des enfants et adolescents hospitalisés.

CHU de Nantes
Enquête de satisfaction
sur la dernière hospitalisation
de votre enfant

Médecins, Médecins,
votre enfant va quitter notre établissement et nous espérons que son séjour a répondu à vos
attentes. Nous aimerions vous en témoigner par un sondage sur la qualité de son accueil et la prestation
du service. Nous vous remercions par avance de prendre quelques instants pour répondre à
ces questions. Pour chaque proposition, cochez la case qui correspond le mieux à votre propre
expérience. Vos réponses sont confidentielles : elles seront analysées de façon strictement
anonyme.

L'arrivée et l'accueil dans le service :

Q1 - Que pensez-vous de l'accueil qui a été réservé, à votre enfant, à vous ou à votre proche,
par le service administratif lors de votre arrivée ?

☐ Très mauvais ☐ mauvais ☐ bon ☐ Très bon ☐ Excellent

Q2 - Que pensez-vous de l'accueil que votre enfant a reçu lors de son arrivée dans
l'unité (service de soins - service des urgences etc) ?

☐ Très mauvais ☐ mauvais ☐ bon ☐ Très bon ☐ Excellent

Les contacts avec les soignants et le fonctionnement du service :

Q3 - Avez-vous pu identifier les fonctions des différentes personnes travaillant dans le service
où votre enfant a été hospitalisé, c'est-à-dire savez-vous si c'était un médecin,
une infirmière, une aide-soignante ?

☐ Très rarement ou jamais ☐ parfois ☐ souvent ☐ presque toujours ☐ toujours

Q4 - Pensez-vous que les précautions prises par le personnel pour respecter l'intimité
de votre enfant étaient ?

☐ Très mauvaises ☐ mauvaises ☐ bonnes ☐ très bonnes ☐ excellentes

Q5 - Pendant le séjour de votre enfant, avez-vous reçu des explications, sans être obligé(e) de les
demander, sur l'état de santé de votre enfant, son traitement, son opération, ses soins, etc ?

☐ Très rarement ou jamais ☐ parfois ☐ souvent ☐ presque toujours ☐ toujours

Q6 - Quand vous avez posé des questions concernant votre enfant, aux médecins ou
aux chirurgiens du service avez-vous compris les réponses ?

☐ Très rarement ou jamais ☐ parfois ☐ souvent ☐ presque toujours ☐ toujours

Q7 - Avez-vous été gêné(e) ou agacé(e) par des médecins qui parlaient devant vous ou
votre enfant comme si vous n'étiez pas là ?

☐ Très rarement ou jamais ☐ parfois ☐ souvent ☐ presque toujours ☐ toujours

Ce questionnaire peut être adressé par la poste ou déposé directement dans une urne située dans le hall d'accueil de la pédiatrie. Il peut également être rempli en ligne sur le site internet du CHU (rubrique « être hospitalisé » > « enfants et adolescents » > « à votre sortie »).

Dossier médical

De quoi se compose un dossier médical ?

Un dossier médical se compose :

- des prescriptions médicales ;
- des comptes-rendus d'intervention, d'anesthésie, de réanimation et d'hospitalisation ;
- des résultats d'actes d'aide au diagnostic (examens, radios...);
- du dossier des soins infirmiers ;
- d'informations générales sur le patient.

Comment puis-je y avoir accès ?

Votre dossier médical vous est accessible sur place, gratuitement et après demande préalable, durant toute la période de votre séjour à l'hôpital. Il nous est également possible de vous l'envoyer à domicile, moyennant le paiement des frais de reproduction.

Des imprimés à remplir, différents selon la situation (patient ou ayant droit), sont disponibles, soit :

- **par courrier, précisant votre requête, à l'adresse suivante :**
Secrétariat médical central – pôle offre de soins
Hôpital Nord Laennec
44093 Nantes Cedex 1
- **en téléchargement sur le site internet du CHU de Nantes, rubrique « Être hospitalisé > Vos droits > « Comment obtenir mon dossier médical ? » ».**

Nous conseillons à nos patients de se faire aider par leur médecin traitant dans la lecture des documents. Toute communication vis-à-vis des tiers (famille, proches, assureur, employeur...) ne peut être effectuée sans votre accord. Chaque dossier médical est conservé, conformément à la loi, durant une période de vingt ans à compter de votre sortie ou dix ans en cas de décès. Dans ce dernier cas, vos ayants droit peuvent demander l'accès à votre dossier médical.

Expression des usagers

Si vous souhaitez faire part de toute remarque quant à votre prise en charge, nous vous invitons à vous adresser au responsable du service où vous êtes hospitalisé en première intention.

Pour adresser votre plainte :

→ **Direction générale du CHU**
Madame le directeur général du CHU de Nantes
5 allée de l'Île Gloriette
44093 Nantes Cedex 1

Commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge

L'ensemble des griefs exprimés est transmis à la commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge (Cruq PC – 02 40 08 70 90). Cette commission, qui se réunit au moins une fois par trimestre, est composée du directeur du CHU, de médiateurs, de médecins, de représentants des usagers et d'autres professionnels de santé. Son objectif est de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de leur prise en charge au sein du CHU. Elle dresse notamment le bilan des réclamations, veille à y apporter des solutions et présente les résultats des enquêtes de satisfaction des patients.

Commission régionale de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux

La loi du 4 mars 2002 a prévu l'intervention d'une commission régionale de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux (CRCI), des affections iatrogènes (c'est-à-dire occasionnées par le traitement médical) et des infections nosocomiales (c'est-à-dire contractées dans un établissement de santé). La CRCI est chargée de faciliter le règlement amiable des litiges. Après expertise médicale, elle émettra un avis sur vos demandes d'indemnisation.

→ **Commission régionale de conciliation et d'indemnisation des Pays de la Loire**
Tour Galliéni II,
36 avenue du général de-Gaulle
93175 Bagnolet
www.commissions-crci.fr

Médiateur de la république

Le pôle santé et sécurité des soins a une mission d'information et de médiation auprès du médiateur de la République. Il est chargé de renforcer le dialogue entre les usagers et les professionnels de santé.

→ **Médiateur de la république – pôle santé sécurité des soins**
7 rue Saint-Florentin
75008 Paris
Numéro azur : 0 810 455 455 (prix d'un appel local)
www.securitesoins.fr

Le don d'organes : parlons-en !

Le don d'organes est un sujet encore trop rarement évoqué en famille. Pourtant, il serait essentiel que chacun fasse connaître sa position à ses proches car selon la loi, nous sommes tous donneurs potentiels.

Quand et comment en parler simplement ?

Quand trouver le bon moment pour en parler spontanément à ses proches ? Ce n'est pas simple. On peut le faire à l'occasion d'un événement comme la mort accidentelle d'un ami, un article lu dans la presse... Il n'y a pas de moment idéal.

Qui peut donner ?

Tout le monde peut donner ses organes ou tissus, quel que soit son âge. **À partir de 13 ans**, toute personne opposée au prélèvement de ses organes après sa mort a la possibilité de s'inscrire sur le registre national des refus (internet – agence de biomédecine). Ce registre est systématiquement interrogé en cas de décès et la volonté de la personne sera ainsi respectée.

Jusqu'à 18 ans, le prélèvement ne peut se faire qu'avec l'accord des deux parents ou des tuteurs légaux.

En France, en 2010, environ 15 600 personnes étaient en attente d'un greffon, 4 700 ont pu être greffées.

Soyons simples et parlons-en ! Donneur ou pas, je le sais pour les autres, ils savent pour moi !

Pour obtenir plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet de l'agence de biomédecine, « le don, la greffe et moi ».



Contacts utiles

CHU

Standard du CHU : 02 40 08 33 33

Centre d'évaluation et de traitement anti-douleur : 02 40 16 51 73

Centre médico-psychiatrique et addictologie : 02 40 20 66 40

Centre de soins dentaires : 02 40 08 37 10

Permanence d'accès aux soins de santé (Pass) : 02 40 08 42 16

Trésorerie principale : 02 40 08 43 43

À Nantes et dans son agglomération

Accueil des familles de malades hospitalisés « le Pas du Breil » : 02 40 59 22 32

Agence régionale de Santé : 02 49 10 40 00

Alliance maladies rares : 02 51 12 99 80

Allo enfance en danger : 119

Établissement français du sang : 02 40 12 33 00

Gare SNCF : 08 36 35 35 35

Mairie de Nantes : 02 40 41 90 00

Maison départementale des adolescents : 02 40 20 89 65

Institut de cancérologie de l'Ouest - René Gauducheau : 02 40 67 99 00

ESEAN (établissement de santé pour enfants et adolescents de la région Nantaise) – 58 rue des Bourdonnières – Nantes : 02 40 34 38 84

Mieux s'informer

Ministère de la santé : www.sante.gouv.fr

Alliance maladies rares : www.alliance-maladies-rares.org

Allô enfance en danger : www.allo119.gouv.fr

Info et jeux pour comprendre ce qu'est l'asthme : www.asthmeacademy.com

Ass. des malades d'un syndrome néphrotique primitif ou idiopathique :

asso.orpha.net/AMSN

Association française pour le développement des approches spécialisées

des troubles du comportement alimentaire : www.anorexiéboulimie-afdas.fr

Association Sparadrap (la santé expliqué aux enfants) : www.sparadrap.org

Centre de la migraine de l'enfant : www.migraine-enfant.org

Association Les Diablotines (diabète) : www.glucifer.net

Enfance et partage : www.enfance-et-partage.org

Lieu de rencontre et de parole à Nantes destiné aux enfants entre 0 et 4 ans

accompagnés de leurs parents ou d'un proche : www.la-marouette-nantes.fr

Les petits princes : www.petitsprinces.com

Veille enfance en danger 44 : www.loire-atlantique.fr/jcms/cg_6832/les-mineurs-en-danger

Site pour expliquer ce qu'est l'hygiène et comment se protéger des microbes (proposé par l'institut Pasteur) : www.hygiene-educ.com

Association onco plein air (AOPA) : aopa.free.fr

Jeunes solidarité cancer : www.jeunes-solidarite-cancer.org

Association leucémie espoir Atlantique famille (Leaf) : www.leucemie-leaf.org

Institut national sanitaire et scientifique en cancérologie : www.e-cancer.fr

La maison du cancer : www.la-maison-du-cancer.com

Vaincre la mucoviscidose : www.vaincrelamuco.org

Association Gregory Lemarchal : www.association-gregorylemarchal.org

Association Iris - immuno déficience primitive : www.associationiris.org

Association pour l'information et la recherche sur les maladies rénales chroniques : www.airg-france.fr

Association des insuffisants rénaux des Pays de Loire : fnair.paysdeloire.free.fr

Le haricot (site destiné aux jeunes insuffisants rénaux) : www.leharicot.com

www.chu-nantes.fr

Une mine d'informations sur l'établissement, son fonctionnement, ses services... Orienté vers le patient, le site internet du CHU est une véritable plate-forme d'informations qui s'adresse aussi aux professionnels de santé, aux étudiants ou futurs étudiants ainsi qu'aux personnes en recherche d'emploi. Vous y trouverez nombre de renseignements sur le fonctionnement de l'hôpital, ses services et secteurs de pointe ainsi que les modalités pratiques pour venir en consultation, être hospitalisé, visiter un patient... mais aussi des informations de santé publique et le contact de partenaires de l'hôpital (associations ou institutions) susceptibles de vous aider selon votre pathologie.

CHU de Nantes

Centre hospitalier universitaire

Direction des usagers, des risques et de la qualité

5 allée de l'île Gloriette

44093 Nantes Cedex 1

Tél. 02 40 08 70 90

Illustrations

Les illustrations de ce livret d'accueil ont été dessinées par Siobhan Gately et financées par l'agence régionale de santé des Pays de la Loire.



